L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 24 JANVIER 1837.

Nominations par le Gouverneur.

De l'avis et du consentement du Sénat.

M. Jacob Humble, juge de paix de la paroisse de Catahoula.

J. Jacob C. Wan Wickle, shériff de la paroisse de Pointe Coupée.

Nous publions sous le titre *Commercial*, une lettre du Havre du 21 novembre qui annonce une autre baisse de 5 centimes dans les cotons.

La vente de Harlem commencera aujourd'hui Mardi, 24 courant à 11 heures, à la bourse de l'Arcade, rue des Magazins, entre Gravier et Natchez.

Les nombreux avantages que possède cette belle propriété sont trop bien connus et trop hautement appréciés pour qu'il soit nécessaire de les rappeler au public.

C'est par cette lassitude que l'on éprouve à revenir sans cesse sur une même question, que certaines gens cherchent à vaincre. Il est assez naturel que l'ennui d'une discussion sans but vous ferme la bouche; que, de guerre lasse, le dégoût, le mépris, vous donnent des nausées; et que l'écrivain qui se respecte préfère en demeurer à la réplique, plutôt que de se commettre dans une lutte où la mauvaise foi reste, en dernière analyse, la seule arme de votre adversaire.

Nous tenons fort peu à l'opinion de certains écrivains, et pourvu que notre logique, comme nos sentimens, soient appréciés du public, notre ambition sera satisfaite. Nous prétendons éclairer une question, nous tâchons de la faire saisir à nos lecteurs dans le sens de leurs intérêts les plus réels; et nous n'y cherchons, ni un moyen de diffamer nos antagonistes, ni une chance de remplir nos colonnes.

Cela une fois bien compris, nous reviendrons pour la dernière fois sur les motifs qui nous ont engagés dans une lutte avec ceux qui nous avaient paru tendre formellement à la dissolution de l'Union américaine; et contre lesquels nous avons employé ce que le raisonnement le plus simple nous semblait exiger d'un bon citoyen, qui sait apprécier les bienfaits d'une fédération considérée comme le gouvernement le plus parfait qu'il soit accordé à l'homme de se donner à lui-même.

On nie formellement, dans l'Echo du 22 janvier, avoir émis des opinions tendant à la dissolution de l'Union américaine, et l'on nous accuse d'avoir combattu des raisonnemens que personne n'a faits! Nous avons déjà révélé les dires qui nous semblaient incendiaires; et, comme nos *accusations sont*, dit-on, *de toute fausseté* nous sommes forcés d'en appeler, pour la dernière fois au public, sur un sujet où il s'agit seulement de se donner la peine de relire la diatribe que l'Echo dirigeait, vendredi dernier, contre nous, pour y voir le résumé des opinions du rédacteur sur la question de séparation.

" Dernièrement, en rendant compte du message du gouverneur à l'ouverture de notre session législative, nous nous arrêtâmes particulièrement, sur quelques passages ayant trait à l'abolition de l'esclavage réclamée par les états du Nord. Abondant dans le sens du premier magistrat, nous trouvâmes comme lui, que le refus du congrès n'avait été ni assez ferme, ni assez positif sur une question d'aussi haute importance; et, achevant de développer notre pensée, nous parlâmes de la jalousie des états du nord contre la prospérité de ceux du Sud, nous peignîmes cette jalousie s'accroissant chaque jour d'avantage, et parvenue au point de placer la question comme n'ayant plus qu'une seule solution possible, la ruine des états du Sud par ceux du Nord ou de ceux-ci par les autres: enfin reconnaissant que l'abolition entraînerait la perte de la Louisiane, et que tout peuple a le droit de se sauver, n'importe à quel prix, nous dîmes que pour dernière mesure de sûreté, la législature devait décréter que toute tentative d'abolition faite par de simples particuliers serait punie de la peine de mort, et que tout acte du congrès qui tendrait à légaliser l'abolition entraînerait la séparation de la Louisiane des autres Etats de l'Union.

Dans la même feuille, en date du 7 janvier, nous avons dit ce qui suit:

" C'est une chose singulière que l'acharnement que mettent les Etats du nord à poursuivre une question qu'ils savent devoir finir par une partie de l'Union; c'est une haine bien avérée que celle qui les anime contre la prospérité du sud, et les porte à le priver de son premier élément de fortune; avec un pareil système, il est impossible que l'Union puisse durer encore quelques années, et cependant ce qu'il est plus pénible d'avouer, c'est que cet attachement, cette opposition constante de quelques Etats contre d'autres Etats ne sont point l'œuvre d'un intérêt passager, qui d'un jour à l'autre puisse disparaître ou se modifier, c'est l'œuvre d'un intérêt constant, permanent; et pour la solution duquel il n'y a qu'un résultat possible: la ruine du Sud par le Nord, ou la ruine du nord par le sud, quoi donc, espérer d'une législature, quelque habile qu'elle soit, à moins que se plaçant hardiment en face du danger, elle ne dit quiconque touchera à cette question je le brise. Toute loi générale qui tendrait à la favoriser, serait une loi d'émancipation: c'est à vous à choisir.

Or, nous le demandons, jamais tocsin de dissolution fut-il plus prononcé, et jamais fut-on mieux autorisé, que nous ne l'avons été, à réfuter de pareilles opinions? Nous avons évité, il est vrai, d'entrer trop avant nous mêmes dans une question que nous considérons comme imprudent de développer dans nos feuilles; persuadés que nous sommes que les personnes qu'elle intéresse nous savent gré de notre retenue à cet égard. Il est aussi dangereux, à notre sens, de répéter ce que d'autres journaux ont dit, quand on a l'air de les approuver, comme l'a fait le Courrier dans sa feuille du 6 janvier au sujet d'un article du *Columbus Sentinel*, qu'il est imprudent d'émettre les prétendues pensées de M. Adams, telles que nous les voyons développées dans un article de l'Echo, du 21 janvier, intitulé "Congrès Général". Nous y renvoyons nos lecteurs, en les priant de se rendre compte à eux mêmes, s'ils le peuvent, d'une si étrange divagation où, sous prétexte de blâmer la démarche de M. Adams, on entre dans la discussion de faits qu'il est hors de saison de discuter; et que, malgré l'intérêt qui nous porterait à nous défendre, nous sommes forcés de n'indiquer que par le numéro de l'Echo qui les contient.

Laissant de côté les ignobles et les stupides injures dont nous sommes l'objet, c'est l'intérêt de tous que nous défendons, quand nous disons: qu'il est aussi dangereux de prêcher la désunion et la dissolution, qu'il le serait de répandre toute autre doctrine ultra-libérale; or, c'est précisément ce que nous avons cherché à combattre dans le Courrier du 6 janvier, et dans l'Echo des 7 et 20, du même mois, dont nous avons été forcés de citer des paragraphes entiers, quand cela nous a paru n'avoir pas trop de danger; car, il est certains principes qu'il est inutile d'émettre, même pour les combattre, et, de ce genre, nous semble l'article de l'Echo du 21 janvier, sur la motion de M. Adams.

Il ne restera pas douteux, pour tout homme de bonne foi, que nous n'ayons eu l'intention formelle de combattre des principes dangereux, et non pas celle de nous créer des *moulins à vent*. Les citations que nous avons faites, dans nos articles antérieurs, nous semblent suffisantes; mais, puisque nous y sommes forcés, l'on verra dans les paragraphes entiers que nous avons transcrits plus haut, quel était le véritable esprit des articles que nous attaquions avec la modération convenable, mais dont nous ne pouvions laisser s'épandre le venin, sans chercher au moins à en prévenir du notre mieux les effets.

Il est de faux amis qui, sous prétexte de sonder une plaie, la rendent souvent incurable; et ce sera toujours sous ce rapport que nous envisagerons cet empressement indiscret à saisir le côté le plus ardu de toutes les questions; cette disposition à présenter les questions elles mêmes sous le côté le moins favorable à l'Union. Il nous semble odieux de chercher à rompre le lien fédéral, et de jeter sur toutes les questions qui s'y rapportent un jour faux ou livide. Voyez plutôt comment dans l'Echo du 21 janvier, on retourne en tous sens la démarche de M. Adams! Voyez, dans celui du 22, de quelle couleur on cherche à donner à la guerre des Florides! Certes, nous ne sommes pas de ceux qui approuvent, d'ordinaire, les actes de despotisme et d'inhumanité; mais, est-il donc si pressant de juger sans appel nos citoyens qui, dans ce moment sont aux prises avec de cruelles nations, et de faire montre à leur égard de cette philanthropie ardente que l'on reproche, sous d'autres rapports, aux Etats du Nord, en nous les peignant comme envieux de la prospérité du Sud!

Nous ne saurions, quant à nous, accorder de telles contradictions; et, pour en finir, nous déclarons laisser désormais sans réponse les misérables diatribes, et les ignobles accusations, auxquelles nous sommes en butte de la part d'une feuille que nous ne citons qu'à regret, et dont le laisser-aller des choses peut seule aujourd'hui pour la dernière fois, nous arracher le nom. Là où il n'y a que haine et déception, il ne saurait y avoir un raisonnement ni logique possible! *requiescat in pace!*

SÉNAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de M. C. Derbigny.

Séance du 23 janvier 1837.

M. Bossier, président de la commission spéciale à laquelle avait été référée la pétition de certains habitans de la paroisse de Natchitoches, demandant l'incorporation d'une compagnie à l'effet d'établir un chemin de fer entre Natchitoches et un point de la Sabine, présente un bill à cet effet.

Le secrétaire commençant la lecture du bill, lorsque, sur motion de M. Armand, l'impression en a été ordonnée.

M. Dupré, après avoir obtenu une dispense des règles, présente un bill pour créer deux districts additionnels d'élection dans la paroisse de St Landry.

M. Briscoe obtient la même faveur et présente deux résolutions: l'une requérant le bureau des travaux publics d'avoir à faire procéder au relevé de certains bayous dans les paroisses de Catahoula, Concordia, Carroll et Ouachita; et l'autre, pour accorder un congé additionnel au juge de la paroisse de Concordia.

Les bills et résolutions suivantes, émanant de la chambre des Représentans et pour l'adoption desquels le concours du sénat est demandé, subissent leur première lecture; savoir:

Acte relatif aux documens publics venant de pays étrangers, et devant servir de preuves dans nos procédures judiciaires.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de la rivière aux Perles et de Mandeville.

M. Penn demande que ce bill soit mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi prochain.

Résolution nommant un comité réuni des deux chambres pour visiter le collège Jefferson et faire un rapport sur l'état actuel de cette institution.

Résolution pour accepter la part allouée à l'Etat de la Louisiane dans la distribution de l'excédent du revenu.

Bill pour amender l'acte relatif aux routes et chemins dans la paroisse St. Martin.

Résolution nommant un comité réuni des deux chambres, chargé de visiter le collège Franklin, aux Opelousas.

Résolution requérant l'ingénieur civil de faire le relevé de l'espace de terre sur lequel devra passer le canal du lac Borgne, et que le conseil de la troisième municipalité a choisi à cet effet, et de faire également le relevé du lac Borgne et du bayou Bienvenu.

Résolution requérant nos sénateurs et invitant nos représentans au congrès d'user de tous leurs efforts pour obtenir un bureau de poste dans la paroisse des Rapides.

ORDRE SPECIAL DU JOUR—2me. lecture.

Bill amendant les actes relatifs à l'académie de Montpellier. La première section de ce bill a pour objet de rapporter deux actes de la Législature, passés en 1834 et 1836, relativement au nombre de membres dont devra se composer le bureau administratif de ladite académie.

M. Penn explique les raisons qui l'ont porté à rédiger cette section.—En 1833, l'académie de Montpellier fut incorporée par une loi de l'assemblée générale, en vertu de laquelle les affaires devaient être conduites par dix administrateurs (Trustees). Par une raison que le sénateur ne peut s'expliquer, la législature a cru convenable, dans sa session du 1831, d'amender la loi primitive, de manière à créer un bureau d'administrateurs, composé de 16 membres. En 1836, une nouvelle loi amendatoire a réduit le nombre d'administrateurs à 5 membres. Tous ces amendemens ont eu lieu sans que le bureau constitué par le bill primitif en ait eu connaissance, et sans qu'il y ait donné sa sanction: de sorte que, maintenant, les choses se trouvent être arrangées de telle manière qu'il existe deux bureaux d'administrateurs; et les fonds alloués pour l'entretien de l'académie ne sauraient, dans l'intervalle être payés, puisque la légalité de l'un et de l'autre desdits deux bureaux est jusqu'à présent un problème à résoudre. L'objet de la section actuelle est donc de rétablir les choses dans leur état primitif. Cette première section est adoptée.

La seconde section alloue une somme de $4000 pour rebâtir l'édifice du collège.

M. Ducros dit qu'avant de voter sur cette question, il désirerait connaître les raisons qui ont porté le membre de St. Tammany à demander cette allocation. Les fonds publics lui semblent un dépot auquel on ne doit pas toucher à moins qu'il n'y ait nécessité absolue ou bien sans que ce ne soit pour des objets qui doivent tourner à l'avantage des citoyens. Il ne s'oppose pas à l'adoption de la section: mais il désirerait, avant que de voter, savoir quelle est la cause substantielle qui a donné naissance à cette demande.

M. Penn, en réponse à l'interpellation du membre de St. Bernard et Plaquemines dit que la somme de $4000 n'est demandée que pour aider les administrateurs de l'académie à rebâtir l'édifice qui a été détruit l'an dernier par un incendie. Les habitans de la paroisse ont fait entr'eux une somme de trois à quatre mille piastres pour cet objet, et ils ne sauraient réussir dans le but qu'ils se sont proposé d'atteindre sans l'assistance de la législature. L'honorable membre est d'opinion que les fonds publics ne sauraient être mieux employés qu'à soutenir les établissemens d'éducation, surtout lorsqu'il s'agit de la classe infortunée de la population.

M. Ducros propose d'amender le bill de telle manière que le trésorier de l'Etat ne sera autorisé à payer la somme en question qu'autant que la preuve aura été fournie à cet officier, que les habitans de la paroisse dans laquelle l'académie est établie auront contribué pour un montant égal à celui de la somme présentement votée.

La section ainsi amendée est adoptée.

La troisième et dernière section ayant été également adoptée, plusieurs articles additionnels sont présentés: savoir: le premier, par M. Penn pour que les administrateurs nommés par l'acte d'incorporation soient les seuls admis à régir les affaires de l'académie, nonobstant toute loi ou partie de loi contraires à cette disposition.

Le second, par M. Brownson, pour que la somme de $15,000 conditionnellement allouée au collège de Franklin, par un acte de la législature du —— soit payée aux administrateurs de cette institution, sur leur mandat, et des fonds du trésor de l'Etat non autrement appropriés.

Le sénateur des Attakapas explique les raisons qui lui font présenter cette section additionnelle: l'acte d'incorporation du collège de Franklin affecte à son usage une somme de $15,000 qui ne doit être payée qu'après la production de certains certificats que délivreront les administrateurs dudit collège au sujet de son avancement et de ses progrès. Mais ces administrateurs se trouvent être dispersés sur la surface d'une paroisse très étendue, de sorte qu'il est presqu'impossible de réunir tous les certificats demandés. Un rapport a néanmoins été publié par le bureau administratif de cette institution, lequel donne tous les renseignemens propres à satisfaire l'Etat. La condition imposée par la charte au collège, paraît donc au membre avoir été moralement remplie; il croit donc que la législature doit sans hésiter, autoriser les administrateurs à tirer sur le trésor de l'Etat.

La troisième section additionnelle est introduite par M Bossier: elle a pour but d'autoriser le trésorier de l'Etat à payer aux administrateurs de l'académie de Montpellier la somme de $4000 allouée par l'acte qui incorpore cette institution, lequel paiement devra se faire sur preuve fournie que la [illegible] qui a motivé la loi.

M. Bossier dit qu'un bill à ce sujet avait été présenté dans le cours de la session dernière; que ce bill a passé au sénat, et, qu'envoyé à la chambre, il est resté dans la catégorie des affaires non terminées. Il croit donc l'occasion opportune de représenter le même bill sous une nouvelle forme.

Les trois sections additionnelles sont adoptées.

DEUXIEMES LECTURES.

Résolution nommant un comité réuni des deux chambres pour aller visiter le collège Jefferson et faire un rapport sur la condition actuelle de cette institution.

Résolution nommant également un comité réuni des deux chambres pour visiter l'asyle des orphelins.

Résolution relative à un relevé géologique de l'Etat de la Louisiane.

Bill servant de supplément à l'acte qui incorpore la société de la banque des épargnes, de la Nouvelle-Orléans.

Résolution requérant le bureau des travaux publics à employer trente esclaves de l'Etat, sous la conduite d'une personne nommée à cet effet, à obstruer et ouvrir certains bayous et courans d'eau dans les paroisses de Concordia et de Carroll.

M. Ducros dit qu'il lui semble que la loi trace une certaine marche à suivre dans les travaux d'améliorations internes, et que d'après le mode voulu il faudrait que le bureau des travaux publics procédât à certains relevés avant que la législature ne statuât à ce sujet. Mais, dit le membre, il semble que dans la circonstance actuelle on veut en venir à l'ancien système: système tout à-fait subversif. Il ne sache pas que l'ingénieur civil ait fait aucun relevé des bayous que l'on veut faire encombrer; il ignore jusqu'à quel point ces travaux sont nécessaires; et dans ce doute, il ne croit pas convenable de disséminer ainsi les forces employées au service de l'Etat. Il fera donc la motion que le bill reste déposé sur le bureau, sujet à l'appel des membres, et jusqu'à ce que chaque sénateur ait pu se rendre compte de ce qui a été fait à ce sujet par le bureau des travaux publics. Si l'on n'adopte pas cette marche, il, (M. Ducros) sera forcé de voter contre la résolution.

M. Briscoe n'a pas d'objection au dépôt du bill: mais il propose qu'il soit mis à l'ordre spécial du jour pour le jeudi suivant, 26 du courant; adopté.

Le sénat siège à huis clos pour s'occuper d'affaires exécutives.

Les portes ayant été ouvertes, sur motion,

Le sénat s'est ajourné au jour suivant, à 10 heures du matin.

LEGISLATURE D'ETAT.

TREIZIEME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION

JOURNAL DU SENAT.

Jeudi, 19 janvier 1837.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens:—Messrs. Chas. Derbigny, président, Armand, Bossier, Brownson, Briscoe, Dupré, Ducros, Garcia, Hoa, Johnston, Lewis, Penn, Tête et Winn.

AVIS.

Mr Penn a donné avis qu'il présentera un bill pour définir les devoirs des juges de la Cour Suprême.

Messages portés à la Chambre:

"Acte pour amender les divers actes relatifs à l'Académie de Montpellier et au collège d'Alexandrie."

"Acte pour amender un acte autorisant les cours de district à énumérer les mineurs."

"Résolution nommant un comité réuni pour examiner l'Asile Catholique de la Nouvelle-Orléans, pour les orphelins."

Mr Ducros, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté dûment enrôlée la résolution relative à la rivière Tanchipao, et le président l'a signée.

PETITIONS.

Mr Hoa a présenté la pétition du président et directeurs de la banque d'épargnes de la Nouvelle-Orléans. Référée à un comité composé de Messrs. Hoa, Dupré et Briscoe.

(Première Lecture.)

Mr Penn, président du comité auquel avait été référée la considération de cette partie du message du gouverneur, relative au chemin à coulisses de la Nile-Orléans et Nashville, a présenté:

"Un acte autorisant une souscription pour la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans à Nashville."

Il a été ordonné que ledit acte fut imprimé.

Mr Hoa, président du comité auquel avait été référée la pétition du président et des directeurs de la banque d'épargnes de la Nouvelle-Orléans, a présenté un "acte supplémentaire à un acte intitulé: "Acte pour incorporer une société sous le nom de Caisse d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans"; approuvé le 19 mars 1827.

Mr Armand, après avoir obtenu la dispense des règles, a présenté une résolution invitant nos sénateurs et représentans au congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir la passation d'une loi à l'effet d'établir une route de poste pour transporter la malle deux fois par semaine, de la Nouvelle-Orléans, passant par Donaldsonville, jusqu'à Thibodeauxville dans l'intérieur de Lafourche.

Mr Briscoe a présenté une "résolution invitant le bureau des travaux publics à obstruer les bayous James et Willon, dans la paroisse de Concordia."

RAPPORTS:

Mr Johnson a présenté au sénat un rapport de la part du comité nommé par la direction du collège de la Louisiane, soumettant à l'assemblée générale l'état actuel de cette institution.

Sur motion, il a été ordonné que 100 copies du dit rapport fussent imprimées.

(Troisième lecture.)

"Acte créant des districts d'élections additionnels dans les paroisses d'Ouest Félisiana et de Jefferson."

Sur motion, la considération de ce bill a été renvoyée.

"Acte pour amender les lois relatives aux chemins," amendé et passé.

"Acte pour amender un acte intitulé; acte pour amender les lois de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse d'Orléans, et pour d'autres objets." Passé.

"Acte pour créer un district des preuves, distinct, dans certaines limites prescrites de la paroisse de Jefferson"; amendé et passé.

"Acte pour définir les devoirs de l'interprète de la Cour Criminelle"; passé.

Messages du Gouverneur.

Un message du gouverneur apporté par Mr. E. Forstall, son secrétaire intime, a informé le sénat que le gouverneur avait signé le bill relatif au bayou Lacombe.

Le gouverneur a aussi, en même temps, envoyé un message écrit.

Le sénat s'est occupé, à huis-clos, d'affaires de l'exécutif.

Les portes ont été ouvertes.

Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain 10 heures du matin.

Vendredi, 20 janvier 1837.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens:—Messrs. Chas. Derbigny, président, Armand, Bossier, Brownson, Briscoe, Dupré, Ducros Garcia, Hoa, Johnson, Lewis, Penn, Tête et Winn.

(Première lecture.)

Mr Hoa, après en avoir obtenu la permission, a présenté les bills suivans:

"Acte relatif au secrétaire du sénat."

"Résolution nommant un comité pour visiter le collège de Jefferson."

"Résolution relative à l'élection des directeurs de la Banque des Citoyens."

Mr Penn, conformément à l'avis donné, a présenté les bills suivans:

"Acte pour définir les devoirs des juges de la Cour Suprême."

"Acte relatif à un relevé géologique de l'Etat."

Mr Bossier, avec la permission du sénat, a présenté la résolution suivante:

"Résolution nommant un comité réuni pour examiner l'état de l'asile des orphelins."

Messages portés à la Chambre.

Le secrétaire du sénat a porté à la chambre les messages suivans:

"Acte pour amender les divers actes relatifs à la Cour des Preuves."

"Acte pour créer un district des preuves, distinct, dans certaines limites prescrites de la paroisse de Jefferson."

"Résolution ordonnant un relevé du lac Providence et du chemin à coulisses de la Rivière Rouge."

"Acte pour définir les devoirs de l'interprète de la Cour Criminelle."

"Acte pour amender les lois relatives aux chemins."

Mr Bossier a obtenu la dispense des règles, afin que le sénat prît en considération l'acte transmis de la chambre pour amender "l'acte pour incorporer la Compagnie de la Bourse et de la Banque de la Nlle-Orléans."

Sur motion, ledit acte a subi sa deuxième et sa troisième lectures, et a passé.

Le secrétaire a été invité à en informer la chambre.

Sur motion de Mr Penn, la considération de l'acte relatif à l'Académie de Montpellier a été renvoyée et fixée à l'ordre spécial du jour de lundi prochain.

Messages du Gouverneur.

Un message du gouverneur apporté par Mr E. Forstall, son secrétaire intime, a transmis au sénat une résolution adoptée par la législature de l'Etat de Georgie, relative à la distribution de l'excédant du revenu (surplus revenue); et un rapport du collège médical de la Louisiane.

Conformément à une résolution des deux chambres, le sénat s'est transporté à la chambre des représentans afin d'y procéder à l'élection du trésorier de l'Etat pour l'année 1837.

Membres présens:

Sénateurs.......... 12
Représentans.......... 43

Total.......... 55

Mr Penn, de la part du sénat, et Mr Forstall, de la part de la chambre, ont été nommés vérificateurs, et le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

Mr F. Gardère.......... 47 votes.
Bulletins en blanc,.......... 8

Total.......... 55

Mr F. Gardère a été proclamé dûment élu trésorier de l'Etat.

Le sénat est rentré dans la salle de ses séances.

Sur motion, le sénat s'est ajourné à lundi, 10 heures du matin.

Marié—Le 19 courant, par le rév John H Warren, Mr William M. Lindsey, du Comté de Wilkinson, à Mlle Marie O. Dupuy, d'Iberville.

COMMUNIQUÉ.

Nous sommes autorisés à appeler l'attention du public sur la vente des belles propriétés annoncées dans notre feuille, pour être vendues à l'encan, et sans réserve, par Isaac L. McCoy demain 25 du courant; ces propriétés situées dans un quartier de grande valeur, offrent une des meilleures occasions qui se soient présentées pour y bâtir des maisons de résidence. On observera surtout les avantages qu'offrent les conditions.

DERNIERES DATES.

Boston	9 janv	Tampico	24 déc.
New York	11 janv	Mexico	24 déc.
Philadelphie	12 jan	Londres	25 nov.
Baltimore	13 janv	Liverpool	28 nov.
Washington	12 janv	Paris	15 nov.
Charleston	11 janv	Havre	18 nov.
Havane	5 janv	Bordeaux	14 nov.

COMMERCIAL.

VENTES D'HIER.

43	balles	Mississipi,	14 1/2
30	do	do	17 1/2
[illegible]	do	Louisiane,	18 3/4
[illegible]	do	District O [choix]	14 1/2
377			

Extrait d'une lettre reçue à Charleston par la voie de Liverpool et datée du HAVRE, 21 Novembre 1836.

Quelques petites ventes de coton ont été faites tout dernièrement à une baisse de 5 centimes (un sous) des prix de la semaine passée. Le marché est aujourd'hui dans un calme complet.

Le nouveau coton débarqué est encore en [illegible] qu'aucune offre n'a été jusqu'à présent faite, et d'après tout, aucune transaction n'aura lieu avant que le coton ne tombe à 135f pour le bon Upland.

Quelques petits [illegible] qui n'achètent que pour leurs ventes jo[illegible] sont approvisionnés. Les grands établissemen[illegible] ne sont que pour deux mois.

La rareté de [illegible] continue et l'on craint beaucoup pour la fin de l'année.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Leonidas, Crocker, Boston, Bailey & Abbott.
Brick Apocrate, Gilbert, Trieste, J Lanlande.
Brick Carroll, Mitchel, Baltimore, Bailey & Abbott.
Goël Minerva, Cady, Attakapas, Capitaine.
Goël Corine, Monroe, Havane, G Buckhin.
Goël Wm Bryan, Henly, Brassos River, William Bryan.
Goël Byron, Pearsall, Brassos River, Wm Bryan.
Goël Sarah Ann, Bontemps, Tobasco, F Tio.
Goël Pen, Davis, Pensacole, J Thayer & Co
Goël Sarah, Mallory, Tampa Bay, Capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Pacific, des Passes, ayant mis en mer le navire Patina, les bricks Inca et Somerset—Il a remorqué dans le port le navire Boston.

Bateau de remorque Shark, Thomas, des Passes, ayant amené au mouillage le navire Salem, les bricks Carroll et Chapman, et les goëlettes Caroline et Jules César.

Navire Boston, Wheatland, de Brême.
Navire Saratoga, Hathaway de New York.
Goël Carrolla, Davis de Brazoria.
Bateau à vapeur Levant, Vignaud, de Natchitoche, avec du coton et des peaux.
Bateau à vapeur Bunker Hill, Glover, de Manchester, avec farine et coton.
Bateau à vapeur, North Alabama, Taber, de Vicksburg, avec coton, &c
Bateau à vapeur Hinds, Vail, de Bridgeport, avec coton, &c.
Bateau à vapeur Compromise, Cochrau, de Little Rock, avec un chargement de coton, bœuf, pommes, peaux de chevreuil et noix.
Bateau à vapeur Swan, de Mobile, avec coton et marchandises.
Bateau à vapeur Lamplighter, Hailes, de Clarksville, avec coton &c.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 24 JANVIER 1837.

La première représentation de la reprise de ROBERT LE DIABLE.

Opéra en 5 actes, à grand spectacle, paroles de Messrs. Scribe et G. Delavigne, musique de Meyerbeer.

Pendant l'introduction, un rideau infernal.

LE SPECTACLE MAELZEL, de l'Automate joueur d'échecs; L'automate trompette et le Mélodium, &c, aura lieu tous les soirs, les dimanches exceptés, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras, l'entrée par la rue Poydras.
On commencera à 7 1/2 heures précises
Prix d'entrée—$1; les enfans, moitié prix.
11 jan—

A VENDRE.—Un bel assortiment de manteaux, lampes astrales et une belle collection d'objets de fantaisie, reçus par le navire le Woodbury et à vendre par Ay. RASH,
24 janv 75 rue de Chartres.

AVIS.—*George Legendre*, courtier, a transporté son bureau au No. 33 rue Royale, encoignure Douane.
24 janv—3

BILLARDS & EBENISTERIE.—Mr. A. Perier, menuisier et ébéniste arrivant de Paris, répare les billards, remet les meubles à neuf et entreprend tout ce qui concerne son état.
Son atelier est rue Gravier no. 119. 24 janv—3

UNE dame désire s'employer dans une famille respectable comme femme de confiance, s'adresser rue Royale No 119 à Mr Rousseau marchand de [illegible].
23 jan—1

15000 GALLONS de Mélasse sur une habitation à trois heures au bas de la ville, à vendre par (24 jan) A. & Z. CAVELIER.

BOEUF.—100 barils de Bœuf prime, inspecté, marque entière à vendre par G DORSEY.
24 jan 44 rue de la Nouvelle Levée No 44.

FARINE.—500 barils de farine de Portsmouth 1ère qualité à vendre par G DORSEY.
24 jan rue de la Nouvelle Levée.

WHISKEY—100 barils de Whiskey rectifié, de Monongahela, en magasin et à vendre par G DORSEY.
24 jan No 44 Nouvelle Levée.

MAIS—1500 paniers maïs à vendre par G DORSEY.
24 jan No 44 Nouvelle Levée.

GOUDRON—100 barillets en bon ordre à vendre par W. E. & R MURPHY.
24 jan No 132 vieux Bassin.

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, à vendre par quantité convenable à l'acheteur.
W E & R MURPHY, No 132 vieux Bassin.

HABITS CHAPEAUX—Un grand assortiment des articles ci dessus convenables aux marchands de campagnes et aux habitants, se trouve constamment chez FROST & Co
24 jan No 8 rue de la Douane.

5800 Sacs de [illegible] en très bon ordre à vendre par FROST & Co.
24 jan No 8 rue de la Douane.

PACANES—6 barils de grosses pacanes, à vendre par GALLWEY & BOUDOUSQUIE.
24 jan 3 rue de la Commune.

FARINE—400 barils de farine fraîche pour boulangers, à vendre par
24 jan GRIVOT & PAIGE, 12 rue Poydras.

FOIN—50 tonneaux de foin à vendre par
24jan GRIVOT & PAIGE, 12 rue Poydras.

WHISKEY—80 barils de whiskey à vendre par
24 jan GRIVOT & PAIGE.

VIN de Rousillon, in demi pipes, à vendre par PIQUET & BOCKTLING, Rue Conti 31.
24 jan—5

MESSRS. H F. DEBLIEUX & J. F. PEPIN ont formé une association pour la pratique de la loi, dans la paroisse d'Orléans et les autres paroisses de l'Etat.
Mr. J. F. Pepin a changé son bureau de la rue Condé au passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis.
18 janv—1m

POUR LOUISVILLE—Le superbe bateau à vapeur le BALTIC, partira pour le port ci dessus et ceux intermédiaires, mercredi matin à 10 heures, s'adresser pour le fret ou passage à bord ou à Mrs MARTIN & YORT.
24 jan—2 No 20 ou 90 Nouvelle Levée.

POUR ST. LOUIS + ALTON—et les ports intermédiaires au dessus de Wickburg le bateau à vapeur GOV COLLIER, capitaine Taylor, partira samedi prochain 28 du courant à 10 heures du matin
Pour la balance de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
24 EASTMAN & BROTHERS.

POUR ST MARTINVILLE ATTAKAPAS, et tous les ports intermédiaires, le nouveau bateau à vapeur MONMOUTH, capitaine Daugh, partira pour les endroits ci dessus mentionnés mercredi 25 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
23 jan EASTMAN & BROTHER.
No 20 Vieille Levée.

POUR NATCHEZ—Le bateau à vapeur MISSOURI FULTON, capitaine Pum, partira pour le port ci dessus et les endroits intermédiaires, mardi 24 du courant à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue de la Commune, ou à
GRIVOT & PAIGE.
23 jan No 12 rue Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le beau bateau à vapeur GEO COLLIER capitaine Taylor, ayant une partie de son chargement arrêtée et rendue à bord, doit partir incessamment pour le haut du fleuve et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
20 jan EASTMAN & FRERES

POUR NEW YORK—Nouvelle ligne paquebot, du 30.
Le navire ALABAMA, capitaine C. C. Berry ayant une partie de sa cargaison engagée partira le 30 du courant.
Pour fret ou passager s'adresser à bord vis à vis du marché aux légumes ou à FRANKLIN & AMES.
24 jan 55 rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1re. classe Humphrey, capt. Langdon, prendra environ 1000 balles en chargement et est prêt à être affrété: s'adresser à
SAM. THOMPSON & Co.
21 janv. 31 rue du Camp.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire fin voilier A. I. Lagrange, capitaine Patten sera expédié promptement,
Pour fret de 350 balles, ou passage s'adresser à LEVI H. GALE.
24 janv. 93 rue de la Commune.

Pour Biloxi, Passe à Christian et la Baie St Louis—La goëlette CREOLE, partira du vieux bassin, mardi 24 du courant pour les ports cidessus. Pour fret passage s'adresser à W E & R MURPHY.
24 jan 132 Vieux Bassin.

A LOUER OU FRETER—Un superbe navire américain pouvant contenir 1200 balles de coton, ayant son lest à bord et prêt à prendre chargement s'adresser à
24 jan JAMES REED & Co. 35 rue Royale.

POUR LA BAIE DE GALVESTON—La goëlette KOSCIUSKO, capt. Burns, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face le rue St Louis ou à
24 jan JAMES REED & Co 35 rue Royale.

POUR LE HAVRE.
Le beau et fin voilier navire, de 1ère classe Médora, capitaine Nowell, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, doit partir sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L H GALE.
24 jan 93 Rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La belle goëlette CHARLES, capitaine Brower ayant une partie de son chargement engagée partira pour le port cidessus mercredi 25 du courant, pour fret ou passage s'adresser à bord en face de la place d'Armes ou à GRIVOT & PAIGE.
23 jan No 12 rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Le navire paquebot ED. BONNAFE, capitaine Gallagher sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis l'Hotel de la Monnaie ou à
23 jan JAMES REED & Co 35 rue Royale.

POUR LA HAVANE—Le navire fin voilier OTRANTO, capitaine Landon, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans faute mercredi, 25 du courant. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
21 jan R. GRONING & Co.

POUR CHARLESTON—Le brick de première classe, et fin voilier HIRAM, a la plus grande partie de son chargement engagé. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à
21 jan. BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR BOSTON—La goël ANNA WAN, capitaine Paine, prendra 50 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
21 janv 14, rue Bienville.

POUR GLASGOW—Le superbe et fin voilier brick A. I. HARRIET, capitaine Gullison, ayant sa cargaison arrêtée et en chargement doit partir immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser à L H GALE,
21 jan 93, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Le navire à 1 RENOWN, capt. Goldsmith, ayant tout son chargement à bord à l'exception de 300 balles de coton. Pour fret ou [illegible] THOMPSON & Co.

POUR LE HAVRE—Pour passage seulement—Le superbe navire, fin voilier MINERVA, capitaine Marshall, ayant toute sa cargaison arrêtée et rendue à bord, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
20 jan L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

En Charge pour Nantes—Le brick fin voilier EVERETT, capitaine Fitch, ayant la majeure partie de son fret engagé, peut encore prendre 100 à 150 balles, Pour les conditions s'adresser à M. LTE. JUETTE,
19 janv— rue de Chartres, No 171

POUR VELASCO, BRAZORIA—La goëlette COL FANNIN, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens s'adresser à
17 jan JOHN CROSBY, 34 rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Le brick OTRANTO, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Lendon, sera expédié sans délai pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
17 jan R GRONING & Co.

Pour la Havane—Le brick espagnol San José, capitaine Robert, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 barils, s'adresser à bord ou à
13 jan J PRATS & FILS.

Les passagers du bateau à vapeur MISSOURI FULTON sont priés de se trouver à bord aujourd'hui à dix heures du matin. Le bateau se trouve vis à vis la rue de la Commune.
24 jan GRIVOT & PAIGE.

COMPAGNIE DU CANAL DU LAC BORGNE.
JEUDI prochain, 26 janvier, à la compagnie d'Assurance d'Orléans et du théâtre, à 5 heures précises, il sera tenu une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie, afin de délibérer sur l'adoption de la charte préparée par les personnes ayant commission de la présenter à la législature.
24 jan—3 J. F PEPIN, secrétaire.

DEMANDE DE PLACE DE NOURRICE—Une dame anglaise, âgée de 30 ans, d'une bonne santé et d'une grande propreté, désire se placer comme nourrice. Elle peut fournir les plus respectables références. S'adresser les lettres à A. H. au bureau de l'Abeille. 24 jan—3

AVIS—Les marchands en gros, et les marchands détaillants qui n'ont pas payé la taxe imposée sur leurs magasins en vertu d'une ordonnance du conseil de ville approuvée le 3 janvier 1836, sont priés de payer entre les mains du collecteur (bureau de la mairie) d'ici au 30 janvier époque à laquelle les comptes de ceux qui négligeront de se conformer au présent avis seront remis à l'avocat de la 1ère municipalité pour en poursuivre le payement.
24 jan—4 OCTAVE LE BLANC.

JAMBON—12 boucauts de jambons et d'épaules à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
24 janv.

PORC.—146 boucauds de porc venant de Cincinnati à vendre par
24 janv. JOSEPH LANDIS & Co.

EAU de vie de Champagne et de Cognac.
80 huitièmes de pipes eau de vie de champagne
10 quarts de pipes do de cognac
A vendre par ROBERT H. WHITE.
24 janv. 31 rue Gravier.

BEURRE de Goshen—20 demi barils en débarquement et à vendre par
ROBERT H WHITE.
24 janv. 34 rue Gravier.

ENTREPOT DE CHARBON—Les soussignés offrent à vendre à leur entrepot, No 132 vieux Bassin; du charbon de Liverpool, d'une qualité supérieure à $3 50 le baril, charbon de Pitsburg à $2 50, Les personnes qui en désirent sont priées de désigner la qualité qu'elles veulent.
W E & R MURPHY.
24 jan No 132 vieux Bassin.

A VENDRE 300 rouleaux de toiles Brunes Polonaises de la largeur de 40 pouces, très fortes et propres à emballer du tabac, ou à l'usage de Plantations.
JOHN H MARTINSTEIN.
24 jan à l'encoignure Bienville et Dauphine.

CAFE ET CIGARES De LA HAVANE—200 sacs café; 150 milliers cigares de qualité supérieure, en débarquement du brick Morris Cooper et à vendre par (24 jan) R GRONING & Co.

TRAITE SUR NEW YORK—à vendre par
23 jan R GRONING & Co.

FARINE DE MAIS—50 barils en débarquement et à vendre par (24 jan)—R GRONING & Co

WHISKEY—50 bls. de Whiskey rectifié de la marque "Mathews et Hassonr," 60 do Monongahela, reçus aujourd'hui, et à vendre par
24 jan JOSEPH LANDIS & Co.

MELASSES—150 barils de 1ère qualité à vendre par G DORSEY
24 jan rue de la Nouvelle Levée No 44.

CLOUX—1700 barillets de clous, de grandeurs assorties, en magasin & à vendre, par
HOSKINS & WILCOCKS,
21 jan 31 rue du Camp.

IL a été perdu samedi, dans l'après midi, une petite chienne noire, de la race des bassets; elle avait un collier au cou.
Une récompense honnête sera accordée à celui qui la trouvera; Pour le nom du propriétaire s'adresser au bureau de l'Abeille. 24 janv.—3

AVIS.—Mr. Voigh partant pour l'Europe, pour affaires offre ses services pour l'achat des articles les plus élégants, ainsi que les articles qui servent à embellir les salons.
Tous les ordres qui lui seront confiés seront exécutés avec exactitude, parceque il choisira les meilleurs ouvriers, pouvant avoir les bois de palissandre d'acajou etc. des plus beaux. S'adresser à C. W. A. VOIGH & Co.
24 janv.—3 73 rue Royale.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la N. Orléans—Présent l'hon. Chs Maurian, Juge—James Vance contre ses créanciers—Sur enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que toutes personnes y intéressées déduisent, sous dix jours, à partir de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, 21 Janvier, 1837.
24 jan—6 ARMAND PITOT, Greffier.

SACS DE CAPE—5000 sacs cousus à 6 1/2 double à vendre par HEFFORT & SORGENFREY.
23 jan—6 No 18 rue Poydras.

Association charitable des Pompiers de la Nouvelle Orléans.
UNE assemblée générale des membres de cette institution aura lieu à la salle de la compagnie de Washington No. 6, mercredi soir 25 du courant, à 7 heures. Par ordre T. CASEY,
24 janv.—3 Secrétaire.

A VENDRE par le consigné à son nouveau magasin entre les rues d'Enghien et celle du Port:
200 caisses de vin de différentes marques
1500 boîtes sardines à l'huile
150 paniers de champagne (marque de Key)
20 caisses de confitures
20 do de fruits à l'eau de vie
315 do de cerises
200 do de morue
50 sacs de café vert de la Havane
17 barillets de beurre de Goshen
70.000 cigares de la Havane de différentes qualités
300 barils de pommes de terre en bon état
15 do de whiskey de Monongahela
50 caisses de liqueurs françaises
10 barils de légumes conservées
50 do de salé 1re. qualité
10 do de bœuf do
50 do de haricots blancs
150 caisses de vin muscat
20 do de vin de Bordeaux.
Egalement une grande quantité d'autres articles propres au commerce, tels que sucre, café, thé, farine, jambons, moutarde, conserve de toute espèce maquereaux harangs, fromage, langues fumées, riz, raisins françaises, vins et liqueurs de toute espèce et de toutes qualités.
24 janv.—6 AUGUSTIN LARA.

AVIS—C. H. Sterne, ayant acheté aujourd'hui le fonds entier et l'intérêt de Mrs. Martin & Yost dans les affaires de commission, aux Nos. 20 et 90 Nlle. Levée, continuera le même genre d'affaires, au même lieu, sous le nom et raison commerciale de STERNE & Co.
La société Martin & Yost est dissoute par consentement mutuel à dater d'aujourd'hui.
Les affaires de la maison seront réglées par Wm. N. Martin, qui ne se servira du nom de la société que pour la liquidation seulement.
Nlle. Orléans, 23 janvier, 1837.
Wm. N. MARTIN.
24 janv—3 RICHARD S. YOST.

VOLE—Il a été volé chez le soussigné, samedi 21 du courant, dans la matinée, un portefeuille et un livret de banque contenant les effets et billets de banque suivans, savoir:
Un billet tiré par H Suffert, à l'ordre de P. Lalanne, de la somme de $180, payable à 30 jours, daté du 27 décembre 1836.
Un billet tiré par F. Taylor, à l'ordre de P. Lalanne & Co., de la somme de $190, payable à 3 mois daté du 1er. nov. 1836.
Un billet tiré par J. Artiguenave, à l'ordre de P. Lalanne & Co., de la somme de $658 50 cts. payable à 4 mois, daté du 18 novembre 1836.
Un billet tiré par Vanpelt & Co. à l'ordre de P. Lalanne & Co de la somme de $1327 50 cents, payable à 4 mois, daté du 6 décembre 1836.
Un billet tiré par Dinsmore Neville, de Cincinnati, à l'ordre de P. Lalanne & Co. de la somme de $629 27 cts. payable à 4 mois, daté du 17 décembre 1836.
Un billet tiré par J. B. Colla, à l'ordre de P. Lalanne & Co., de la somme de $290, payable à 4 mois, daté du 29 décembre 1835.
Un billet tiré par J. Artiguenave, à l'ordre de P. Lalanne & Co., de la somme de $458, payable à 4 mois, daté du 29 décembre 1836.
Ces billets à ordre se trouvaient dans le portefeuille, et les billets de banque suivans dans le livret de banque, savoir: deux billets de la banque de Carrollton, de $100 chaque; deux billets de la banque des Mechanics et Traders, de $100 chaque; trois billets du Tennessee, payables à la banque des Mechanics et Traders, de $100 chaque; les autres billets étaient de $50, 20, 10 et 5, mais on ne se rappelle pas de quelles banques; le tout montant à la somme de $1880 environ.
Les paiemens des billets à ordre ayant été arrêtés, ils sont déclarés de nulle valeur. Néanmoins, le soussigné donnera une récompense honnête à celui qui les lui rapportera; ou qui les lui fera retrouver.
Quant à la somme en billets de banque, il donnera une belle récompense.
23 janv—3 P. LALANNE.
encoignure Exchange Place

Cent piastres de récompense.
PERDU—Samedi soir depuis la limite de la première et de la seconde municipalité, sur la levée jusqu'à l'entrée de la rue d'Amour, faubourg Marigny en suivant la rue du Canal; la rue de Chartres, la rue St Louis et la rue des Remparts, un petit portefeuille de maroquin rouge, brodé en or avec un côté de lettres initiales P. F et renfermant plusieurs billets et papiers utiles au propriétaire, et une somme de quatre cent quatre-vingt-dix piastres en billets de banque; savoir un billet de cent piastres de la banque de commerce; deux billets de cinquante piastres de la banque de l'Union; deux billets de dix piastres de la banque de l'Etat et six billets de dix piastres et cinq billets de cinq piastres de la banque d'Orléans.
La susdite récompense sera donnée à quiconque rapportera le tout au bureau de cette feuille.
N. B. Comme la personne qui a fait cette perte n'est pas dans une brillante situation, il espère que celui qui a trouvé ce portefeuille aura l'honnêteté de le remettre. 23 jan—3

LE soussigné partant pour France, en avril prochain, offre à vendre à l'amiable les propriétés ci-après décrites, savoir:
La Maison qu'il habite sur l'Esplanade, entre les rues Amour et St. Claude, le terrain ayant face à l'Esplanade 63 pieds 11 pouces 2 lignes, sur 189 pieds 4 pouces de profondeur sur une ligne, et 190 pieds 10 pouces sur l'autre, la ligne du fond ayant 64 pieds. Cette résidence offre tous les agrémens et commodités trop long de faire le détail des bâtisses qui s'y trouvent, les personnes désirant en faire l'acquisition peuvent venir la visiter; 170 actions de la Banque de [illegible] propriété, sur laquelle [illegible]
Lombard, [illegible] Terrain [illegible] 17, ilet 29
Lot 31, avec maison, cuisine, remise, puits, écurie en pieux et perte enchère, le tout neuf et bien fait.
Lot 33, sera vendu avec les mêmes bâtisses et en conséquence que l'ilet no 32, sus-mentionné.
Ilets 65 et 66, faisant face au canal projeté des Florides.
Ilets 72, 73, 47, 88, 89, 90, 91 et 92.
Un Terrain rue St. Claude, entre Esplanade et Mystérieuse, ayant 31 pieds 9 pouces environ de face sur 133 à 136 pieds de profondeur, banquette faite à neuf.
Un Terrain ayant 64 pieds face à la rue Louisa, 6 pieds face à la rue Piété, traversant l'ilet en lignes parallèles.
Plus—Un bon et joli Cabriolet avec ses harnais, un jeune nègre créole de 15 ans, sachant conduire une barouche et un cabriolet, garanti des vices et maladies et une jolie paire de chevaux.
Io. Les autres esclaves, voitures, meubles et chevaux seront vendus en mars prochain. 2o. Si les susdites propriétés ne sont pas vendues à l'amiable d'ici à ventes prochain, elles le seront à l'encan par MM. Domingon & Barnett, encanteurs, à l'encoignure des rues Chartres et Saint Louis.
R. SALAUN, courtier,
sur l'Esplanade, entre Amour et Saint Claude.
17 jan—8

L'art de prolonger la Vie et la Santé.
KAIFFA D'ORIENT
ANALEPTIQUE PECTORAL BREVETÉ DU GOUVERNEMENT.
Autorisé par un brevet d'invention, par une ordonnance du Roi, et approuvé par la Société des Sciences physiques et chimiques, et par les médecins les plus distingués de la Faculté de Paris.—Les observations sont légalisées par les Autorités.
ON distribue et on envoie franco par la poste le traité du *Kaiffa*, *Mémoire sur l'art de prolonger la vie, la jeunesse et la santé*, suivi des conseils hygiéniques pour tous les tempéramens et pour guérir soi-même les maladies chroniques; 1 v. in-8o avec grav.
Le Kaiffa convient aux convalescents, guérit les gastrites, le marasme, les coliques, les irritations nerveuses, et toutes les maladies de poitrine, telles que rhumes négligés, phtisie, catharre et toux rebelles, &. Prix: 4 fr. pour douze jours.
"Je soussigné, certifie que la substance désignée sous le nom de *Kaiffa*, aliment aussi sain que léger peut remplacer avec de grands avantages le chocolat et le café au lait, surtout dans les débilités d'estomac causées par de longues gastrites, et que je n'ai eu qu'à me louer de son usage dans tous les cas semblables. Paris, ce 4 janvier 1833. Signé Grimaud, docteur en médecine de la Faculté de Paris. Vu par nous Maire du onzième arrondissement, pour légalisation. Paris le 19 janvier 1833, Signé Demonts, adjoint.
[Extrait du Rapport de la Commission d'examen.]
La société nous a chargés: MM. Bartiez, docteur en médecine, ancien pharmacien au Val-de-Grace, Cottereau, docteur-médecin, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris; Fabre, docteur-médecin, directeur de la Société médico-philanthropique; Julia de Fontenelle, professeur de chimie médicale, membre de la commission sanitaire du quartier de l'Ecole de Médecine; Quesneville fils, médecin-chimiste, membre de plusieurs sociétés savantes, de lui faire un rapport sur le *Kaiffa* qui lui a été présenté par M. L. Frédéric Launory. Le plus heureux choix semble avoir présidé à cette composition.
Nous avons fait usage nous-mêmes de cette substance alimentaire; nous l'avons également fait prendre à plusieurs convalescents, et les bons effets qu'elle a produits nous ont démontré que le *Kaiffa* est un aliment très sain, très-léger, de facile digestion, très-propre à rétablir les forces. Il convient non-seulement à ceux dont les fonctions digestives ne s'opèrent pas bien, mais il est aussi parfaitement indiqué contre les MALADIES DE POITRINE, contre celle d'EPUISEMENT, et celles qui sont dues à un accroissement trop rapide; contre les MAUX INVÉTÉRÉS; enfin, dans toutes celles où il y a ASTHÉNIE. Cette substance est aussi un très-bon aliment, tant pour les valétudinaires que pour les adolescents, les femmes débiles, les nourrices et les vieillards.
D'après ce qui précède, et les propriétés reconnues des principes constituants, nous pensons que le *Kaiffa* est bien supérieur aux diverses compositions de ce genre. Paris, ce 15 décembre 1833. Les membres de la commission: Bartiez, Cottereau, Julia de Fontenelle, Quesneville fils et Fabre, signé. Pour copie conforme, Paris, ce 20 décembre 1833. Le secrétaire perpétuel de la société, Julia de Fontenelle.
Entrepôt à Paris, chez M. Royer, rue J.-J. Rousseau, No. 21; chez Chardin, boulevard des Italiens, 15, au coin de la rue de Grammont.
Se vend à la pharmacie de
21 janv. J. DUPILHO.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
ON recevra au bureau de la Compagnie, au Bassin Carondelet, des propositions pour la fourniture de planches et de chevrons. On fera connaître la quantité et les dimensions.
21 janv J. H. HOLLAND, Président.

RUM de la Nouvelle Angleterre—50 barils à vendre par EASTMAN & FRERES.
21 janv 20, Vieille Levée

BEURRE de Goshen—50 barillets, en débarquement du navire Alabama, à vendre par EASTMAN & FRERES.
21 janv 20, Vieille Levée.

H. PALOC & CH. DUFOUR, préviennent leurs amis et le public qu'ils se sont associés aujourd'hui, 20 janvier 1837, sous la raison H. Paloc & Dufour, et qu'ils continueront le même genre d'affaire dans l'importation comme ils l'ont fait précédemment.
Leur bureau est rue Conti, vis à vis la Banque de la Louisiane. 21 jan—3

LES soussignés étant au moment de quitter les affaires, invitent ceux qui leur doivent à venir payer leurs comptes dans le plus bref délai possible, s'ils veulent éviter les poursuites judiciaires; ils invitent en même temps ceux à qui ils doivent à se présenter.
21 janv—3 F. DAUBERT & L. MONTAMAT.

NOUS soussignés, assesseurs du Premier District de taxes pour la paroisse d'Orléans, de la rue d'Orléans à la rue du Canal et de la partie Nord Ouest, ayant terminé notre travail, prévenons que le tableau d'évaluation sera déposé pendant dix jours, à partir de cette date, chez Mr. F. Lafargue, rue Saint Louis, entre Levée et Chartres.
Nouvelle Orléans, 20 Janvier 1837.
F. LAFARGUE,
JOHN THIBAUD,
21 janv [illegible] SOCK.

$10 DE RECOMPENSE—La négresse MARCELITE, partie de chez le soussigné à la Vacherie de la Nlle. Orléans depuis le jour de la Noël, Elle est de taille moyenne, [illegible] grande bouche, [illegible] elle a été vue souvent dans les rues Girod ou au Vieux Bassin.
20 janv—3de.3m TH. VAURIGAUD.

VENTE par la Cour des Preuves—Succession du Dr Joseph Conand—Mardi le sept de février 1837, à 10 heures du matin, sur l'habitation ci-après décrite, en vertu d'un décret de la cour des preuves de la paroisse de l'Ascension, seront vendus définitivement et sans réserve, pour opérer un partage entre les intéressés et par le ministère de l'hon. E. Duffel, juge de ladite cour, les biens immobilier, esclaves et mobilier suivans, formant partie de la communauté de gains et d'acquêts, qui existait entre feu le Dr. Joseph Conand et sa veuve survivante, savoir:
1o. Une habitation sucrerie, sise en la paroisse de l'Ascension, rive droite du Mississipi, à deux milles environ au-dessous de Donaldsonville, la terre ayant onze arpents quatre toises et quatre pieds de face au fleuve, les lignes latérales ouvrant d'environ onze degrés 24 minutes et comprenant jusqu'à quarante arpens de profondeur, une superficie de .... acres, plus la double concession courant jusqu'à 80 arpens du fleuve ayant d'un côté une forme irrégulière et contenant en superficie 258 acres; et enfin un autre morceau de terre contigu à la double concession à 40 arpens du fleuve, ayant en superficie 2090 acres.—Toutes ces terres propres à la culture et celles dans la profondeur couvertes d'une immense quantité de cyprès et de frênes, d'une grande valeur. Cette habitation bornée en haut par Ignace Dugas et en bas par la Ve. Louis Mollère, est située à la partie supérieure du Grand remous, duquel on peut durant tout le temps des hautes eaux et des crues choisir et retirer des milliers d'arbres de grand prix qui se trouvent dans les énormes amas de dérive qui tourbent sans cesse dans ce remous. C'est aussi le meilleur emplacement sur le Mississipi pour les moulins à scier. Sur cette habitation il y a une maison de maître bonne et logeable, une nombre suffisant d'excellentes cabanes à nègres, d'étables, écuries, magasins et autres logements et bâtisses nécessaires et une belle et très grande sucrerie avec ses deux purgeries, en briques, complètement pourvue de citernes et bacs à joint carré, du meilleur cyprès choisi et de tous les autres ustensiles et aussi d'un moulin horizontal avec sa machine à vapeur, construction de Tift, et enfin de tout ce qui est requis pour la conduite d'une grande roulaison. Il y a de plus sur l'habitation tout ce qui est nécessaire en fait de bestiaux, chevaux, bœufs de tire, charrettes, charrues, herses, cognées, pioches, pelles, bêches, pics, haches, couteaux, outils de tonnellier, de charpentier et de forgerons, &c. &c. Aussi une forte provision de maïs et de fourrages produits de la dernière année. Egalement quantité suffisante de plants de cannes en plantation duquel se fait en ce moment sous la surveillance d'un habile gérant, dans la vue d'une récolte pour cette année d'environ quatre cents boucauds de sucre, tout en réservant la terre nécessaire à la récolte des maïs et fourrages. Des établissemens sur cette habitation ne sont point vendus avec la terre le moulin à scie et ses dépendances qui sont désignés, lesquels appartiennent à M. V. Cherbonnier qui a obtenu un bail de trois ans de l'emplacement sur lequel ils se trouvent, savoir: cent cinquante pieds de largeur et face au fleuve avec la profondeur parallèle jusqu'à la barrière du fond actuel de la Cour du moulin. M. Cherbonnier ne payant rien la première année mais payant pour les deux autres deux cents piastres par an, à l'expiration du terme il sera tenu de retirer l'établissement de dessus la terre.
Avec les propriétés cidessus et en un seul et même lot seront vendus les soixante esclaves ci après désignés étant les esclaves qui jusqu'à ce jour ont été employés à cultiver l'habitation et faire la sucre, savoir:
Joe Even commandeur, âgé de 38 ans; Hercules 27; Lewis Jerry 30; Roger 35; Thompson 36; Abram 25; Dick 38; Moses, excellent tonnelier, 50; George 27; Frederick 43; Aaron 30; Joe White 38; Yellow Isaac excellent charpentier, 40; Isaac Glover 38; Gi as 39; Old Henry 55; Big Jim 50; Charles Glover, commandeur, 40; Tolbert 25; Brother 30; Darby 26; Mingo 26; Moses 27; William 35; Nathan 27; Frank 18; Old John 64; Little Joe 14; Ben 14; Washington 14; Tom 18; Old Will, infirme, 56; Thornton 21; Jacob 23; Jim Rupe 40; Lewis, Tapster 30; Paul, créole, 32; Little Frank 16; Dervie 55; Aimey 48; Charlotte 12; Kitty 30; Betsey 31 et ses enfans Frances 10 ans et Clara 3; Elvina 30 et ses enfans William 5 ans; Eliza 3 et Edmond 6 mois; Louisa 34; Rose 21 et son fils Enoch 3 ans; Polly 24 ans et ses enfans Victoria de 6 ans et Adèle 3 ans, Mathilde 21 et son fils John d'un an; Tina 40 ans et son fils Adam d'un an; Patsey 36. Tous ces esclaves habituellement aux travaux de cette habitation et les connaissent parfaitement. Il y a dans le moulin à scie et appartenant à l'habitation; un moulin à farine lequel pendant trois ans sera mû par la machine du moulin à scier; après ce terme l'acquéreur devra le retirer et pourra l'annexer à la machine du moulin à sucre.
Tous les objets cidessus décrits seront vendus en un seul lot.
2. Une habitation située à la paroisse St. Jacques sur la rive gauche du Mississipi, à 24 lieues environ au-dessus de la Nouvelle Orléans, ayant cinq arpens de face au fleuve entre lignes s'ouvrant de deux degrés, et courant jusqu'à 40 arpens dans la profondeur, ayant de plus la double concession qui y appartient, faisant partie de celle du don fait des Etats Unis, le tout borné en haut par Valentin Thénot et en bas par les héritiers de Jos. Tessier. Aussi un autre morceau de terre séparé du précédent seulement par la terre des héritiers Tessier; ayant un arpent de face et 40 de profondeur et la double concession qui lui appartient. Sur l'habitation il y a une excellente maison de maître, divers autres édifices et de beaux arbres choisis et pacaniers.
3. Un grand appareil pour la fabrique du sucre d'après le procédé d'A Lesoit, se composant principalement d'une chaudière à bascule: de cinq grandes chaudières carrées, de bacs, bottes et pompes, le tout en cuivre.
4. Un moulin à sucre horizontal, avec ses appareils et engrenages et la charpente, c'est le moulin qui servait sur l'habitation avant l'achat des nouveaux moulin et machine actuellement en usage.
CONDITIONS.
L'habitation, les esclaves, &c. compris dans le premier lot ainsi que les terres à St. Jacques seront payables en quart comptant, un quart à un an, un quart à deux ans et un quart à trois ans du jour de la vente; pour les paiemens à terme il sera donné des billets endossés à la satisfaction de la tutrice des héritiers mineurs du défunt et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les actes de vente seront passés à la Nlle Orléans, devant Théodore Seghers, notaire public, autrement ils le seront devant le juge de la paroisse de l'Ascension.
L'appareil en cuivre et le moulin à sucre seront vendus payables dans un an du jour de la vente, en billets endossés de la manière énoncée plus haut.
Délivrance des biens vendus ne sera donnée qu'après que l'argent et les billets auront été fournis et tout au moins déposés entre les mains du notaire ci-dessus pour les actes de vente.
Pour plus ample information, s'adresser sur les lieux ou à la Nouvelle Orléans, rue de la Douane, n 91, à M. H. F. Deblieux. 24 jan—25 28,31,2,4

WHISKEY—50 barils whiskey de Monongahela d'une qualité supérieure à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.
23 janv—6 No 18 rue Poydras.

FARINE—150 barils farine en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.
23 jan—6 No. 18 rue Poydras.

MAIS—500 sacs maïs en débarquement d'un chaland et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.
23 janv—6 No. 18 rue Poydras.

Mairie de la Nelle-Orléans.—LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $11 par baril. D'après ce tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 23 du courant, 32 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt cinq pour cent en sus.
Nlle Orléans, 23 jan 1837. D. PRIEUR, Maire.

CHAPEAUX noirs de Russie—Reçu par le navire Alabama, un nouvel assortiment de chapeaux noirs de Russie, qualité supérieure. Certaines du dernier goût—en vente au magasin de J. EVANS & Co.
21 janv 30, rue de Chartres.

CHAPEAUX DE SOIE—34 caisses de Chapeaux de soie noire, de qualité supérieure et d'une forme nouvelle, d'un vernis brillant, garantis imperméables, venant d'arriver par le navire Alabama, sont en vente chez J. EVANS & Co.
21 janv 30, rue de Chartres.

CHAPEAUX DE LAINE—10 douzaines Chapeaux de laine de qualité supérieure, fouets et gros, pour hommes et enfans, à vendre par J. EVANS & Co.
21 jan 30, rue de Chartres.

LES porteurs d'une traite de $800 tirée par Dumas de Bordeaux, sur Gilbert, capitaine du l'Arpcrate, sont invités à se présenter de suite chez les soussignés. PIUSSAN & LONGIS.
21 jan 65, rue St. Louis.

PORC—200 barils Porc, mess, en magasin, à vendre par J. LANDIS & Co.
21 jan 14, rue Poydras.

FARINE—300 barils de farine, superfine en magasin à vendre par J. LANDIS.
21 jan 14, rue Poydras.

GRAISSE—400 barillets de graisse fraîche et feuilles, en magasin, à vendre par J. LANDIS & Co.
21 jan 14, rue Poydras.

DRAPS et Casimirs—Un superbe lot de draps de casimirs superfins de couleurs variées, à vendre par PLANT, DORSET & Co.
21 jan 17 rue de Canal.

VETEMENS en gomme élastique—Reçu par le Roxbury, un grand assortiment de vêtements en gomme élastique qui seront vendus aux prix de factures par PLANT, DORSET & Co.
21 jan 17, rue de Canal.

RAISINS—100 caisses en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE.
21 janv 34, rue Gravier.

BLANC DE BALEINE—200 caisses à vendre par ROBERT H WHITE.
34 rue Gravier.

MELASSE—80 barrils en débarquement et à vendre par G. DORSEY.
21 janv 44, Nouvelle Levée.

FOIN—750 balles de Foin de Portland, article de première qualité, en débarquement du navire Jacob Pennell, et à vendre par BAILEY & ABBOTT.
21 jan 14, rue Bienville.

Réunion de la direction de la société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837.
RESOLU qu'une récompense de $2000. sera donnée à la personne qui, d'ici à un an, prouvera à la direction de la société, à la satisfaction de celle-ci, que le coco amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme,
23 jan 1m, 2pm E ROUSSEAU, secrétaire.

A VENDRE.—200 caisses de fer blanc en feuilles; 27 do toiles d'Irlande 4/4 blanche et bleu de Bretagne 4/4, Coutils.
ACTIONS sur les banques de Carrollton et Mécaniques et sur la compagnie d'assurance des marchands. S'adresser à JOHN KILSHAW Jr.
23 janv.

AVIS—Mr J. P. Williams acquéreur de plusieurs lots de terre, dans le faubourg Marigny vendus par Mr Barnett Sr encanteur, le 29 de septembre passé, est prié de passer dans les dix jours qui suivront cette publication, au bureau de Mr C. Pollock notaire public pour remplir les conditions de la vente, faute de quoi ces terrains seront vendus à ses risques à la Bourse, encoignure des rues de Chartre et St Louis, le 4 février 1837 par le même encanteur. 23 jan—3

LE soussigné arrivant de Paris a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, un salon pour la coupe des cheveux, encoignure des rues Maison et Condé, où l'on trouvera un très joli assortiment de parfumeries, ganterie et cheveux, cols cravattes pour hommes bretelles élastiques et en laine, brosses et peignes de toutes genres, tous articles nouveaux.
Il fabrique aussi toute espèce d'objets en cheveux tels que bagues, boucles d'oreilles, chaines de sureté, &c. etc. ainsi que perruques pour hommes et femmes.
Il espère que par ses soins et son exactitude à satisfaire aux demandes que l'on pourrait lui adresser mériter la patronage de ceux qui viendront le visiter.
P. S. Comme par le passé il se rendra en domicile des personnes qui pourraient le demander.
Il se chargera aussi de prendre des abonnements pour des personnes qui voudraient faire des élèves.
17 janv. 1m.dde.3pm BOUTELOUP.

IL a disparu, samedi, 14 du courant, entre 8 et 9 heures, du matin devant la porte, de la maison No 8, rue St. Louis, un petit CHEVAL blanc, crin coupé, [illegible] sur le devant de la tête, avec selle et bride. La personne qui aurait trouvé le dit cheval, recevra une récompense en le conduisant au No. 8 [illegible]

Ventes à l'Encan.

Vente de superbes propriétés
Situées dans les faubourgs Bouligny, Greenville, Jackson, Carrollton, Livaudais et Lafayette.

IL sera mis en vente, à l'arcade de Banks, par M. Barnett, Sr., encanteur, le jeudi 26 janvier 1837, à l'heure de midi:
Un Ilet No 80, faubourg Bouligny, composé de 24 lots de terrain; 20 ont 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, et 4 ont 30 pieds de face sur 150 pieds de profondeur. Ledit ilet fait face à l'avenue Napoléon.
Un Ilet No 99, faubourg Bouligny, composé de 24 lots de terrain; 8 ont 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; 4 ont 30 pieds de face sur 152 pieds 6 pouces de profondeur; 2 ont 22 pieds 6 pouces de front sur une profondeur de 129 pieds et 10 ont 30 pieds 6 pouces de face sur 120 pieds de profondeur; une partie de cet ilet fait face à l'avenue Napoléon, et l'autre à la place Bouligny.
Un Ilet No 95, situé dans le même faubourg et divisé en 25 lots de terrain; 19 de ces lots ont 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; 4 ont 30 pieds de front sur 150 pieds de profondeur; un lot de forme irrégulière, ayant 30 pieds de largeur sur sa ligne de réunion au lot No 19, 120 pieds de profondeur sur la rue de Bordeaux et 15 pieds de face sur la rue Greene.
Un Ilet No 113, faubourg Bouligny, composé de 24 lots de terrain, dont 20 ont 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; et 4 ont 30 pieds de front sur 150 pieds de profondeur, il n'est séparé que par un ilet de l'avenue Napoléon.
Un Ilet No 60, faubourg Bouligny, faisant face sur la rue des Nayades et sur le rail-road de Carrollton, et l'ilet contigu à celui qui forme l'encoignure de la rue des Nayades et de l'avenue Napoléon; il est divisé en 24 lots de terrain, sur lesquels 10 font face à la rue des Nayades et au rail-road, et ont chacun 30 pieds de face sur 120 et 153 pieds de profondeur; 12 lots ont 31 pieds de front sur les rues d'Iéna et de Cadix, et 120 pieds de profondeur; et 2 ont 30 pieds de front sur 253 pieds de profondeur.
Un Ilet No 79, à Greenville: il est divisé en 20 lots et se trouve être le 3e ilet à partir des rail-roads de Carrollton et Greenville, il fait face à la rue Broadway aux rues Bassade, Bertha et Pine, chacun d'eux mesure 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
Un Ilet No 82, à Greenville: il est divisé en 20 lots; c'est le quatrième ilet à partir des rail-roads de Carrollton et Greenville; il fait face à la rue Broadway, aux rues Berthe, Troisième et Pine; chaque lot a 30 pieds de front sur 120 pieds de profondeur. Le sol de ces ilets est remarquablement élevé; ils sont couverts d'une superbe végétation de pacaniers, de chênes verts, de frênes, et ils sont parfaitement convenables pour l'établissement d'une résidence particulière ou d'un jardin potager.
Un Ilet No 30, faubourg Jackson, divisé en 15 lots et borné par les rues Napoléon, Salomon, Ste. Anne et d'Orléans.
Un Ilet No 94, Carrollton, d'après le plan de Surgi daté du 15 mars 1836 borné par les rues 13e Coleman, Lévesek, Grove et Clay; il est divisé en 24 lots dont 20 ont 30 pieds 6 pouces de face sur 121 pieds de profondeur; et 4 lots ont 36 pieds 6 pouces de front sur 126 pieds de profondeur.
Conditions:—Pour les Ilets Nos 80, 99, 95 et 113, 6, 12 et 18 mois de crédit sur billets endossés à satisfaction du vendeur, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Pour l'Ilet No 60, faubourg Bouligny, 1, 2 et 3 ans de crédit, à partir du premier octobre 1836, sur billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Pour les Ilets Nos 79 et 82 à Greenville, 1 et 2 ans de crédit à partir du 1er octobre 1836, sur billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Pour l'Ilet No 30, faubourg Jackson, Lot 2 ans de crédit, à partir du 1er octobre 1836, sur billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque spéciale.
Pour l'Ilet No 94, à Carrollton, 12 et 18 mois de crédit, sur billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Une somme suffisante prise sur les billets tirés par les acheteurs des propriétés ci-dessus, doit être déposée entre les mains du notaire jusqu'à ce que les hypothèques qui pèsent maintenant sur ces ilets et lots aient été levées par les acheteurs, ce qu'ils devront prendre l'engagement de faire dans le plus bref délai. 24 janv

PAR FERNANDEZ & WHITING.
AUJOURD'HUI, à leur magasin d'encan, il sera vendu un assortiment de marchandises sèches, chaussures, bottes et souliers.
Aussi, 25 barils porc, café, rum, huile de blanc de baleine, &c. 24 jan

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mercredi 25 du courant, à 10 heures du matin à son magasin d'encan pour clore un compte.
1 caisse soirie assortie, consistant en grandes pièces, qualité supérieure, soirie mouchoirs assortis, florences etc etc, aussi 7 caisses de toile faite. 24 jan

PAR FERNANDEZ WHITING
AUJOURD'HUI à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, en face la rue Julie, il sera vendu la coque du bateau à vapeur Citizen, aussi une quantité de pommes à bord dudit bateau.
Conditions comptan 24 jan

PAR M BARNETT Sr & FORSTALL Co.
SERONT vendus, vendredi prochain, 27 du courant à midi précis à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis: savoir
48 TERRAINS situés au faubourg Pontchartrain, faisant face aux rues Fortin, Maurepas, des Florides, à la grande route St Jean et au chemin de la Côte, conformément au plan qui sera exposé à la Bourse deux jours avant la vente.
Conditions 1/5 comptant et la balance à 12 et 20 mois en billets endossés et hypothèque.
[illegible] sans donner ici, un plus grand détail; l'écroulement rapide de valeur des propriétés dans cet endroit, l'élévation des terrains, les [illegible] que l'on se propose de construire le printemps prochain, sont des raisons suffisantes pour y attirer les personnes qui désirent placer leurs fonds d'une manière avantageuse. 23 jan—5

PAR JONAS ROBESON.
MARDI, 24 du courant à 10 heures du matin, à son magasin, No 110 rue de Chartres, il sera vendu par un grand assortiment de porcelaine, ainsi que des produits en albatre etc. Aussi 3 caisses marchandises sèches; 30 caisses chapeaux; 10 barillets sucre etc etc. 23 jan—2

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu, mercredi, 25 du courant à 4 1/2 heures de l'après midi, sur la Levée, près de la presse à coton d'en bas d'ordre et sous l'inspection des Gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.
1 câble en chaîne de 1 1/2 pouce 1 cabestan, appartenant au navire America capt. Hall, venant de Portsmouth, aussi: un cable et un grelin, appartenant au Brick Aguilla, cap. Eldridge, venant de Providence. 23 jan—2

PAR M BARNETT, Sr.
IL sera vendu le 1er. de Février 1837, à midi, à la Bourse de l'Arcade, pour le compte des personnes ci-après, qui n'ont pas rempli les conditions de la vente:
32 Lots de Terre situés à Jeffersonville, savoir:

Douglass Robertson,	Ilet No.	6
H. Meunier,	"	267
Justin Dupré,	"	262
J. A. Fourmier,	"	180
J. Vallé,	"	108 126, 145 126
S. S. Black,	"	157 158 226 230, 262 284.
J. Price,	"	232
Samuel P. Moore,	lettre	G triangle.
W. Lemay,	Ilots	28, 47
B. Kendig,	"	36
J. Bouquet	"	10, 11, 12
John Shetler,	"	32 et 88.
Hills,	"	3,
Comte,	"	99.
A. Laurent,	"	136
C. Haizang,	"	14 et 15
Neufville,	"	112
S. A. Emanuel,	"	106 110.

Conditions, à la vente. 21 jan—10

PAR M. BARNETT, Sr.
MERCREDI, 25 janvier, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett,
Une pièce de terre située dans la paroisse St. Charles, rive droite du fleuve, à environ 30 milles de la Nlle Orléans, ci-devant établie en sucrerie, mesurant neuf arpents face au fleuve sur quarante arpens de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation J. Ike- St. Amand et de l'autre par celle de Urain Zéringue.
Conditions, un et deux ans de crédit à partir du 20 novembre dernier, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. Les actes de vente chez Jules Mossy. 21 jan—4

ETAT de la Louisiane.—Paroisse de St Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de feu dame veuve François Norbert Bondonsquie—Lundi, 30 janvier 1837, à midi, il sera vendu par le soussigné, juge de la cour des preuves de la paroisse St Jean Baptiste, en vertu d'un décret de ladite cour des preuves, en date du 30 novembre dernier, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la Nouvelle Orléans, trente deux esclaves, hommes, femmes et enfans, parmi lesquels sont plusieurs nègres à talens, tels que charretiers, laboureurs, tonneliers, charpentiers, scieurs de long, sucriers, &c.
Conditions: Six et douze mois de crédit à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, avec réserve d'hypothèque, et payables au domicile de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans. Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée, &c. à la charge des acquéreurs.
Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, not. pub. à la Nouvelle Orléans.
Paroisse St. Jean Baptiste, 22 déc. 1836.
31 déc—6p T. LE BLANC, juge.

Société des Artisans de la N. Orléans.
A L'assemblée anniversaire de la Société, tenue le 21 janvier, les personnes dont les noms suivent ont été nommées officiers:
M. Cannon—Président.
A. Mondelli—Vice-président.
J. Duval—Secrétaire.
R. Hall—Trésorier.
G. Atlee, M. Lacoste, D. Philips, J. Wooff—Commissaires.
W. Bedell, J. Jenkins, W. Sanders—Comité de santé et de secours
P. May, H. Lathrop, J. Lyall—Comité de finances et d'emprunt
D. H. Twogood, A. M. Sewell, B. Dias—Comité d'investigation.
A. W. Scates, T. M. Doyle, J. Gray—Comité pour examiner les travaux des élèves et ceux du concours.
Par le président J. DUVAL, Secrétaire.
23 janv—3

LE soussigné a perdu le 14 du courant, un cheval bai âgé d'environ six ans, a une longue queue, [illegible] des jointures de son pied de derrière est blanche, ainsi qu'au milieu de la tête est une tache également blanche. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui ramènera le cheval ou donnera des informations suffisantes pour le retrouver.
20 jan—1a A. W. SCATES. 126 rue du Canal.

AVIS—Il a été perdu par le soussigné un billet daté du 10 janvier à 3 mois d'échéance dans la journée de vendredi et samedi de la somme de trois cent piastres tiré par Mr L. Fernied et endossé par Mr Louis Sportorno qui prie la personne qui l'aurait trouvé de le déposer à l'Etude de Mr Joseph Cuvillier notaire rue Royale entre St Louis et Conti, attendu que le payement en est arrêté.
20 janv—3 PIERRE ARAMBIDE.

AVIS—Le soussigné prévient le public que c'est par erreur que M. V. A. Richet a fait insérer sur l'affiche d'hier que je lui avais vendu mon intérêt; que mon intention est de continuer le même genre d'affaire comme par le passé à ma maison seul.
19 jan— Fco. FERNANDEZ.

LE soussigné partant pour France en avril prochain, offre à vendre à l'amiable une Maison, à la rue Bourbon, No. 210, entre Ursulines et St. Philippe. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire, dans la maison.
18 jan—15 C. POITTEVIEN.

RIZ—84 tierçons et 30 demi tierçons de riz de [illegible]

Ventes à l'Encan.

PAR J. LEVY.
MERCREDI, 25 janvier à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis.
La négresse nommée Hannah, âgée de 26 ans, avec sa fille âgée de 5 ans elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parfaitement garantie.
AUSSI.
Sa fille Marie âgée de 13 ans, parlant le français et l'anglais, elle est bonne [illegible], et domestique de maison.
AUSSI.
Un nègre âgé de 38 ans, accoutumé à l'ouvrage d'une maison. 24 jan

PAR J. LEVY.
IL sera vendu, aujourd'hui, midi, pour le compte de qui il appartiendra, au no. 77, rue Poydras.
200 caisses de morues.
Meubles de première et de seconde main.
Aujourd'hui à 11 heures, en face de son magasin d'encan, rue des Magasins, vis à vis de l'Arcade de Banks, il sera vendu sans réserve, une quantité de meubles de mode appartenant à une famille qui [illegible] maison, savoir:
Sofas, tables à diner et à déjeuner, bureaux, sideboard, bibliothèques, un tapis neuf et deux de seconde main, chaises, lits, miroirs, gravures, ainsi qu'une variété d'autres articles.
AUSSI
Pendules, vases, et porcelaine plaquée, services en porcelaine, et services à thé, etc immédiatement après la susdite vente, il sera vendu
40 rouleaux de corde
10 barils de Genièvre
4 pipes eau de vie.
AUSSI
60 pièces toile d'emballage de Dundee, à un crédit de 90 jours. 24 janv—1

PROPRIETE DE VALEUR.
PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le mercredi 15 février, à midi, 86 TERRAINS situés au faubourg Washington, quartier Dauney, sur les terres de [illegible], l'un des plus beaux sites de la Nouvelle Orléans. La position de ces terrains est telle qu'ils participent à la vue du port, et à celle de la grande place réservée pour une église qui doit être commencée sous peu de temps. Toutes les améliorations projetées et adoptées, telles que le chemin à coulisses de la Terre aux Bœufs, le canal du lac Borgne et son bassin, qui, par l'avenue des Florides, et la promenade Lafayette, aboutiront près de la rue des Bons enfans. Toutes ces améliorations ne peuvent manquer de donner aux terrains dont il est question une valeur toujours croissante; et en faire l'un des meilleurs objets de spéculation. La circonstance est d'autant plus favorable, que la 3me municipalité va faire ouvrir la rue du Port jusqu'au fleuve, tendant à l'accroissement extraordinaire de la population de cette partie de la ville, qui, par les dispositions prises par la dite municipalité, et par différentes compagnies, annonce devoir en peu de temps [illegible].
Conditions: Un dixième comptant, la reste à 4, 8, 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur les terrains jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant M Louis Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 janv—2

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu mercredi prochain, 25 du courant, à midi, à la bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés ci-après décrites:
1o. 17 Terrains au faubourg Franklin, Ilet No 139 bornés par l'avenue Washington, les rues Magistrats, Lois et Arts, conformément au plan.
Conditions—3, 6, 9 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, &c.
2o. 25 Terrains au faubourg Franklin formant l'Ilet No 190, borné par les rues de la Loi et des Magistrats et les avenues Washington et Floride, conformément au plan.
Conditions—3, 6, 9 et 12 mois, en billets &c.
3o. 1 Superbe lot de terre au faubourg Darcantel, à la jonction du chemin de Gentilly et du Rail Road, et bien connu sous le nom de "Coteau Gentilly" ou "Coteau Darcantel," ce joli morceau de terre, le plus élevé de ces environs, mesure 105 pieds 7 pouces face aux Champs Elisées, sur une profondeur de 283 pieds sur lignes parallèles dont l'une fait face à la rue Poeyfarré, s'étendant jusqu'à la rue Marigny où la façade sur ce côté mesure également 106 pieds 7 pouces.
Il existe sur cette belle propriété, des améliorations pour $6000, tant en entourage neuf avec porte cochère et petite porte qu'en une maison en bois et de bonne charpente; plus, une cuisine en état de servir. La maison peut être rendue très logeable avec peu de dépense. Il y a également plusieurs figuiers et pacaniers de bonne qualité et d'un très grand rapport. Ce morceau de terre convient parfaitement, par sa proximité de la ville et son élévation, pour y faire soit un jardin, soit une résidence particulière. L'ouverture et le prolongement des rues et avenues du faubourg Franklin faciliteront de beaucoup les communications avec la ville.
La division en lots de l'habitation Hopkins qui doit s'effectuer sous peu ajoutera à l'acquéreur de grands avantages.
Ce morceau sera vendu en un seul lot, afin de donner à l'acquéreur toute espèce de chance favorable. S'il n'obtenait pas ce prix, il serait plus tard offert par terrains.
Conditions—3, 6, 9 et 12 mois, en billets, &c.
4o. 9 Terrains au faubourg Washington et faisant partie de diverses encoignures bornées par les rues Bons Enfans, Moraies, Mazant et Barthélemy, conformément au plan. Ces terrains sont près des magasins de cotons, sont très élevés et dans un quartier où il se fait beaucoup d'améliorations.
Conditions—3, 6, 9 et 12 mois, en billets, &c.
Il existe quelques hypothèques sur une partie de ces terrains, les vendeurs promettent de les faire radier dans le plus bref délai possible; ils laisseront provisoirement en dépôt chez le notaire, une somme suffisante de billets pour garantie de ces mêmes hypothèques [illegible] des vendeurs. Les actes de vente chez Octave de Armas, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 21 janv

PAR ISAAC L. McCOY & BARNETT.
Grande vente sans réserve de 156 Ilets, contenant environ [illegible] Lots, dans la ville de HARLEM.
LE Mardi, 24 courant, à 11 heures, à la Bourse de l'Arcade, sera vendue [illegible] superbe ville, située au-dessus de la Nouvelle Orléans, [illegible] Bath et de Shrewsbury, s'étendant entre les [illegible] du fleuve Mississipi au lac Pontchartrain, [illegible] mesure qu'environ quatre milles. La distance qui ne [illegible] dans cette ville, sont élevées, [illegible] distribuées, et une grande partie d'entre elles, et bien cultivées. Le reste consiste principalement [illegible] qui les rendent très convenables pour les améliorations de tous genres.
Les propriétaires de Harlem ont projeté un canal navigable pour un bateau à vapeur qui doit faire le trajet du fleuve Mississipi au lac Pontchartrain jusqu'au centre de la ville de Harlem. La rivière qui est vis à vis de Harlem forme une courbe considérable vers le lac, et la rapproche considérablement plus de ce point qu'aucun autre sur la carte. C'est aussi sur ce point que le Mississipi offre une plus grande élévation que partout ailleurs sur le lac, ce qui a été prouvé par un relevé, être égal à 14 pieds de baisse pendant au moins neuf mois de l'année.
Les propriétaires considèrent donc, qu'en établissant ce canal on pourrait obtenir de grands avantages tant par le pouvoir d'eau que par le profit que l'on pourrait y établir dans l'établissement des manufactures, immédiatement au point où est située la rivière Harlem; c'est l'endroit où les grands radeaux de cyprès et de cèdre, s'arrêtent d'abord en descendant la rivière. Il serait facile d'établir des moulins à eaux tout le long du canal, qui recevraient tous leurs matériaux par ce canal de l'endroit de dépôt sur la levée. Il serait tout aussi facile d'établir sur ce point des moulins à moudre le grain et des presses à coton, qui partout ont été préférés au pouvoir de la vapeur, lorsque de tels moulins seront employés dans les faubourg de la Nouvelle Orléans comme on pourra le faire dans tous les cas que l'on vient de citer, où les combustibles ne peuvent manquer que d'être rares, et conséquemment très chers, le pouvoir de l'eau qui peut être si aisément obtenu par ce canal deviendra de la plus grande utilité aux citoyens en général, leur offrant des facilités pour l'établissement de manufactures qu'ils ne pourraient ériger autrement.
Il sera assurément très facile de dessécher tout le pays aux environs de la ville de Harlem, par le moyen de ce canal de vitale importance en employant des machines mûes par l'eau qui s'y rend, et ainsi dessécher une grande étendue de terre même au-delà des limites de la ville.
Cet avantage ne serait pas le seul qui résulterait par l'ouverture du canal qui traverserait Harlem, il serait d'un plus grand intérêt que tous les autres, c'est celui que l'on obtiendrait par l'établissement de briqueteries. Pas d'endroit s'il en existe aucun sur le continent ou probablement dans le monde entier, n'a besoin de tant de matériaux de construction que la Nouvelle Orléans, devenu si rapidement l'emporium commercial, que les briques se vendent maintenant à 16 piastres le millier; il est reconnu que les dépôts du Mississipi qui se font chaque année dans ce canal suffiraient pour en manufacturer une immense quantité, ce qui par cela même rendrait cet endroit de très grande valeur pour la facilité d'y établir des briqueteries.
On a l'intention de faire le canal de 100 pieds de large et d'une profondeur suffisant pour admettre facilement le passage de bateaux à vapeur allant à la Mobile par la voie des lacs, et cela sans encourir aucun risque ni augmenter les dépenses du bois.
D'après la nature du sol par lequel le canal doit passer il sera plus aisé de le creuser qu'aucun de ceux que l'on a [illegible]. La plus grande partie des terres sont cultivées, et les autres sont des prairies, à travers lesquelles il serait très facile de faire un canal, n'ayant ni racines ni troncs d'arbres. Aussitôt la vente des lots il se fera une assemblée des acheteurs afin de présenter une pétition à la législature pour obtenir une charte pour la construction du canal, privilèges de banque et tout autre exemption qui puisse faire prospérer l'entreprise et montrer tous ses avantages.
La route en fer Carrollton doit se continuer et passer dans cette belle propriété près la rivière, et jusqu'à la nouvelle ville projetée Shrewsbury. Le prompt accomplissement de cette route est d'autant plus certain que des personnes qui ont de grands intérêts dans la route en fer de Carrollton sont également intéressées dans la grande propriété beaucoup plus haut dans la rivière vis à vis Harlem. Des demandes ont été faites aux Directeurs pour continuer cette route avec tout espoir de succès.
Trois grandes routes passeront dans la ville d'Harlem, ce qui rendra cet endroit facile à arriver. Si un habitant de la ville prend le char en fer, il sera à Harlem en 25 minutes par la route en fer de la Nlle Orléans à Nashville; s'il est plus près du centre, il pourra arriver par la superbe route de la Métairie; s'il est près la rivière, il peut atteindre en quelques minutes par la route en fer de Carrollton.
Il est fait attention que la terre s'élève graduellement de plusieurs pieds à mesure que l'on remonte le Mississipi; Harlem contient une si grande portion de terre labourable et le point le plus étroit de la péninsule entre la rivière et le lac Pontchartrain, la facilité d'exécuter le petit canal projeté pour les amis qui sera combiné avec les grands avantages [illegible], le pouvoir des eaux qui en serait le résultat, démontre que cet endroit est le mieux calculé pour des [illegible] qu'il puisse rapporter un beau profit à l'acheteur soit pour le revendre ou pour y former un établissement, que l'endroit soit ce qu'il soit, c'est l'endroit pour acheter, il n'y a aucun endroit d'une grandeur semblable sur toute la côte qui soit aussi sain que la ville d'Harlem. Quelqu'un désire-t-il un endroit pour un jardin ou pour bâtir une maison de campagne? qu'il achète un lot dans Harlem. Désire-t-il élever une scierie, moulin à grain, presse à coton, ou tout autre manufacture, qu'il se procure le pouvoir de l'eau qu'il achète des lots d'Harlem.
On n'a jamais présenté un plan de ville qui montrait tant d'avantages réunis. Les propriétaires s'engagent à s'unir de près avec les acquéreurs, en suivant tous les desseins qui pourraient servir à embellir et améliorer cette charmante et nouvelle ville d'Harlem.
Pour plus ample renseignemens voyez le plan exposé, également à la Bourse de l'Arcade.
Le plan de la ville montrant un réservoir et la position de tous les moulins, donnant parallèlement le profil des terrains entre la rivière et le lac, sera montré à l'ensemble des acquéreurs qui aura lieu aussitôt que la vente la permettra.
Conditions de la vente: Un quart à six mois et le reste à un, deux, et trois ans; les deux premiers billets endossés à la satisfaction des vendeurs, le tout devra hypothèque jusqu'à parfait paiement, et s'il n'était pas ponctuellement payé de porter intérêt à compter du paiement, à dix pour cent. Les actes de vente se feront pardevant William Boswell, notaire public, à la charge des acquéreurs. 23 jan—8

PIQUES ANGLAIS—Une caisse à vendre par J. VATERE.